

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 02 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (délibération 1) ; 8 (délibérations 2 à 12)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12 (délibération 1) ; 13 (délibérations 2 à 12)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Armelle GALLOT-LAVALEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DUMENIL ; Aude GOBLET.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Frank MAZET de Brigitte PINEAU

Emmanuel DENIS d'Emmanuel FRANCOIS

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

1/ Approbation de la Décision Modificative n°1

Le Comité syndical est invité à approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget du Syndicat des Mobilités de Touraine, dont les écritures sont les suivantes :

Les inscriptions budgétaires de cette décision modificative cumulent les montants suivants :

Section de fonctionnement							
Dépenses	BP 2023	DM1	Var.	Recettes	BP 2023	DM1	Var.
				Résultat reporté	24 065 944	0	0,0%
Réelles	97 516 670	6 200	0,0%	Réelles	101 300 440	156 200	0,2%
D'ordre	35 164 429	150 000	0,4%	D'ordre	7 314 715	0	0,0%
Total :	132 681 099	156 200	0,1%	Total :	132 681 099	156 200	0,1%
Section d'investissement							
Dépenses	BP 2023	DM1	Var.	Recettes	BP 2023	DM1	Var.
				Solde d'exécution reporté	1 634 353	0	0,0%
Réelles	40 811 067	-150 000	-0,4%	Recettes réelles	11 327 000	0	0,0%
D'ordre	7 314 715	150 000	2,1%	D'ordre	35 164 429	0	0,0%
Opérations patrimoniales	750 000	0	0,0%	Opérations patrimoniales	750 000	0	0,0%
Total :	48 875 782	0	0,0%	Total :	48 875 782	0	0,0%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La décision modificative pour la section de fonctionnement s'élève à 156 200 € HT.

Les principales **recettes de fonctionnement** sont les suivantes :

Chap.	Nature	Libellé	BP 2023	DM1	Var.	Commentaires
73	734	Versement Mobilité	72 000 000	6 200	0,0%	Pour équilibre de la section.
77	775	Produit de cession	100 000	150 000	150%	Mise au rebut de bus. Le prix de revente dépend du cours de la ferraille qui est variable. Aussi, l'inscription budgétaire est « maximisée » pour ne pas empêcher leur comptabilisation.

Les principales **dépenses de fonctionnement** sont les suivantes :

Chap.	Nature	Libellé	BP 2023	DM1	Var.	Commentaires
68	6815	Dotation aux provisions pour risque et charges	0	6 200	-	Inscription pour la passation d'une provision en matière de compte épargne temps (voir précisions ci-après).
042	675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	100 000	150 000	150%	Afin de permettre la comptabilisation de la mise au rebus de bus.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La décision modificative pour la section d'investissement s'élève à 0€, mais enregistre des inscriptions budgétaires en matière de recettes qui se neutralisent.

Les principales **recettes d'investissement** sont les suivantes :

Chap.	Nature	Libellé	BP 2023	DM1	Var.	Commentaires
13	1311	Subvention équipement Etat	1 100 000	-150 000	-13,6 %	Pour équilibre de la section.
040	2182	Matériel de transport	100 000	150 000	150%	Sortie d'actif des bus mis au rebus.

2/ Constitution et ajustement de provisions.

Par délibération du 29 mars 2023 et dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2023, le Comité syndical a décidé la constitution d'une provision à l'article 6875 « dotation aux provisions pour risque et charge exceptionnels » en vue d'un lissage sur 10 ans du remboursement de l'avance perçue de l'Etat pour perte de recettes commerciales sur le réseau bus et tramway Fil Bleu de 2020. La délibération mentionne un montant de 770.066 euros HT alors que l'étalement sur 10 ans de l'avance perçue atteint 777.066 euros HT. Cette erreur de montant doit donc être corrigée.

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération du 16 mars 2023, le Comité syndical a autorisé d'une part l'indemnisation forfaitaire des agents en cas de départ à la retraite et en contrepartie des jours épargnés sur un compte

épargne temps à partir du 15^{ème} jour et d'autre part, la conversion des jours stockés sur le compte épargne temps au régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

Afin de couvrir la charge potentielle induite par ces nouvelles dispositions en matière de compte épargne temps, il est proposé de constituer une provision pour risques et charges valorisée sur la base des éléments de calculs suivants :

Catégorie	Montant (1)	Nb agents avec CET > 15 jours (2)	Nb moyen de jours monétisables (CET > 15 jours) (3)	Estim. nbre agents monétisant jours CET (4)	Valorisation jours CET monétisés (5=1*3*4)	Estim. Nbre agents conversion RAFFP jours CET (6)	Valorisation cotisation RAFFP jours CET (7=1*3*6*5%)
A	135 €	11	25	1	3 344 €	1	167 €
B	90 €	4	28	1	2 554 €	1	128 €
C	75 €	0	0	0	0 €	11	0 €
S/Total :					5 898 €		295 €
						Total :	6 193 €

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget du Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'exercice 2023 dont les écritures figurent dans le document budgétaire annexé.

- **RECTIFIE** le montant pour la constitution d'une provision à l'article 6875 « dotation aux provisions pour risque et charge exceptionnels » en le portant à 777.066 euros HT en vue d'un lissage sur 10 ans du remboursement de l'avance perçue de l'Etat pour perte de recettes commerciales sur le réseau bus et tramway Fil Bleu de 2020

- **DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 6.193 € HT imputée à l'article 6815 afin de couvrir les charges potentielles issues des dispositions adoptées par délibération du 16 mars 2023 et liées aux jours épargnés sur les comptes épargne temps.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,  Michel GILLOT	Pour le Président et par délégation, La Directrice,  Soazic LE GUEN
--	--

The image shows two circular blue stamps for the 'Syndicat des Mobilités de Touraine'. Each stamp features a central emblem with a figure holding a torch and a star, surrounded by the text 'Syndicat des Mobilités de Touraine' and two stars. The stamps are positioned to the left of the respective signatures in the table above.